

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

ODGPROG/Inf(2014)10 rev

24 février 2015

Aperçu des activités de coopération au Kosovo*

Document établi par le Bureau de la Direction générale des programmes

* Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

Table des matières

I.	PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME, LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION ET LA DIVERSITÉ	7
	PROJETS PROPOSÉS	7
1.1	SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE DE LA LEGISLATION ANTI-DISCRIMINATION (VC 2974).....	7
1.2.	LA MEDIATION INTERCULTURELLE POUR LES COMMUNAUTÉS ROMS (ROMED)	8
1.3.	DECONSTRUCTION DU DISCOURS DE HAINE ET INSTAURATION DE LA CONFIANCE POUR FAVORISER LA COHESION PARMIS LES JEUNES DU KOSOVO* (VC 3056).....	9
1.4.	PROMOUVOIR LA CONFIANCE ET LA COHESION ENTRE LES COMMUNAUTÉS AU KOSOVO* (VC 3040).....	10
1.5.	RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE A L'ÉGARD DES FEMMES ET CONTRE LA VIOLENCE DOMESTIQUE	11
1.6.	PROMOUVOIR LE RESPECT DES DROITS SOCIAUX AU KOSOVO*, SUIVANT LES STANDARDS DE LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE.....	12
	PROJETS EN COURS.....	13
1.7.	SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES EUROPÉENNES EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME AU KOSOVO* (VC 3038).....	13
1.8.	RENFORCEMENT DE L'ACCÈS A L'ÉDUCATION ET DE LA COMPRÉHENSION INTERCULTURELLE : SOUTIEN UE/CDE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION AUX PERSONNES RAPATRIÉES ET AUX COMMUNAUTÉS ROM, ASHKALI ET ÉGYPTIENNE AU KOSOVO* — ACCÈS (PC 3026)	14
1.9.	PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME ET DE LA PROTECTION DES MINORITÉS EN EUROPE DU SUD-EST – PHASE II (MINRIGHTS) (PC REGIONAL 3113).....	15
1.10.	SOUTIEN REGIONAL A UNE ÉDUCATION INCLUSIVE (PC REGIONAL 2851).....	16
1.11.	SOUTIEN DE LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE AU KOSOVO*– RESEAU DE LA COMMUNAUTÉ DU PATRIMOINE EN ACTION (PCDK-II) (PC 2787).....	17
II.	GARANTIR LA JUSTICE	18
	PROJETS PROPOSÉS	18
2.1.	AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME JUDICIAIRE DU KOSOVO* (VC 2975)	18
2.2.	SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES DU CPT (VC 2976).....	19
	PROJETS EN COURS.....	20
2.3.	AMÉLIORER LA PROTECTION DES NORMES EUROPÉENNES DES DROITS DE L'HOMME PAR LA COUR CONSTITUTIONNELLE DU KOSOVO* (VC 3119).....	20

III. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LA CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE ET LE CRIME ORGANISÉ	21
PROJETS PROPOSÉS	21
3.1. CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DE POLITIQUES EFFICACES DE LUTTE CONTRE LES TOXICOMANIES (VC 3127)	21
3.2. PROJET DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE ECONOMIQUE AU KOSOVO* (PECK II) (PC).....	22
3.3. PC COOPERATION SUR LA CYBERCRIMINALITE : CIBLER LES PRODUITS DU CRIME SUR L'INTERNET – CYBERPROCEEDS@IPA.....	23
PROJETS EN COURS.....	24
3.4. PROJET DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE ECONOMIQUE AU KOSOVO* (PECK I) (PC 2590).....	24
3.5. RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS AU KOSOVO* PAR L'APPLICATION DE LA METHODOLOGIE ET DES OUTILS DU GRETA (VC 3036).....	25
IV. LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LIBERTÉ DES MÉDIAS	26
PROJETS PROPOSÉS	26
4.1. RENFORCEMENT DE L'ETHIQUE DE LA GOUVERNANCE D'INTERNET : UN OUTIL POUR AMELIORER LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME (VC 3037)	26
4.2. SOUTENIR LA LIBERTE D'EXPRESSION PAR LE PROFESSIONNALISME ET LA DEONTOLOGIE DES MEDIAS AU KOSOVO*.....	27
PROJETS EN COURS.....	28
4.3. PROMOTION DE LA LIBERTE D'EXPRESSION ET D'INFORMATION ET DE LA LIBERTE DES MEDIAS EN EUROPE DU SUD-EST (VC 2970).....	28
V. GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET PARTICIPATION	29
PROJETS PROPOSÉS	29
5.1. DEVELOPPEMENT DE LA DEMOCRATIE ET DE LA GOUVERNANCE LOCALES AU KOSOVO* (VC 2977).....	29
5.2. RENFORCEMENT DE LA DEMOCRATIE LOCALE AU KOSOVO* (VC 2978).....	30
5.3. PROMOTION D'UNE EDUCATION DE QUALITE AU KOSOVO* (VC 3120)	31
5.4. INSERTION SOCIALE PAR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL (ISDEL) (PC)	32
PROJETS EN COURS.....	33
5.5. RESEAU DES ECOLES D'ETUDES POLITIQUES : INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PRISTINA (VC 3137).....	33
*AUTRES ACTIVITES	34
5.6. INSPECTION DE LA DEQM ET AUDIT DU CENTRE NATIONAL DU SANG	34

LISTE DES ACRONYMES ET DES ABREVIATIONS

APCE	Assemblée parlementaire du CdE
BIDDH	Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme
CdE	Conseil de l'Europe
CEDH	Convention européenne des droits de l'homme
CEPEJ	Commission européenne pour l'efficacité de la justice
Congrès	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe
CPT	Comité pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants
CrEDH	Cour européenne des droits de l'homme
DEQM	Direction européenne de la qualité du médicament, Conseil de l'Europe
DG I	Direction générale des droits de l'homme et de l'état de droit
DG II	Direction générale de la démocratie
ESE	Europe du Sud-Est
GAFI	Groupe d'Action en matière Financière
GRECO	Groupe d'États contre la corruption
GRETA	Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains
LBC / FT	le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
MAE	Grande entité administrative
MC	Mesures de confiance
MONEYVAL	Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
OPM/OGG	Cabinet du Premier ministre/Service de la bonne gouvernance (<i>Office of Good Governance of the Prime Minister's Office</i>)
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
UE	Union européenne

INTRODUCTION

Le présent document est une mise à jour du document [ODGProg/INF\(2013\)7](#), dont les Délégués des Ministres ont pris note lors de leur 1175^e réunion (3 juillet 2013).

Il donne un aperçu des projets proposés qui sont à l'étude et des projets actuellement mis en œuvre au Kosovo*.

La coopération du Conseil de l'Europe avec le Kosovo* est basée sur le principe que le Conseil de l'Europe et son Secrétariat agissent en conformité avec la Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo*. Dans ce contexte, le Conseil de l'Europe maintient des contacts avec la MINUK. Le 12 décembre 2012, le Comité des Ministres a pris note de la décision du Secrétaire Général concernant l'interaction directe des personnes officielles du Conseil de l'Europe impliquées dans les activités du Conseil de l'Europe au Kosovo* avec les autorités en charge compétentes au Kosovo*, sur la base du principe de « capacité fonctionnelle ». Ce principe est pris en compte pour assurer la capacité de l'Organisation à travailler effectivement au Kosovo* afin de promouvoir l'adoption et la mise en œuvre des standards du Conseil de l'Europe.

Les projets proposés et les projets en cours se situent tous dans la logique des besoins et des priorités stratégiques des autorités locales, sont pertinents pour le respect des normes du Conseil de l'Europe, notamment les normes spécifiques requises par les Critères de Copenhague, et relèvent de domaines d'exclusivité ou de domaines où la contribution du Conseil de l'Europe apporte une valeur ajoutée. Toutes les interventions du CdE ont pour principe directeur la coordination avec d'autres activités et acteurs in situ., en particulier avec la Mission de l'OSCE au Kosovo* et les agences compétentes des Nations Unies.

Le 23 septembre, le Groupe de travail sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et le Kosovo* a tenu sa deuxième réunion à Strasbourg. Le groupe a fait l'état des lieux des activités de coopération et a examiné des propositions d'activités futures, en vue de préparer le présent document.

Tous les projets proposés ont été conçus à partir des besoins identifiés au cours des activités de suivi et des activités menées sur le modèle de celles de suivi par le Conseil de l'Europe au Kosovo* en vertu d'arrangements spécifiques, ainsi que ceux identifiés au cours de la mise en œuvre d'autres actions programmatiques. Les domaines concernés constituent pour le Conseil de l'Europe des secteurs d'intervention stratégiques auxquels l'Organisation apporte une valeur ajoutée. La logique d'intervention adoptée pour le Kosovo* repose sur une démarche programmatique permettant l'harmonisation et le renforcement mutuel de toutes les activités de coopération ; cette démarche se concrétise lors de la mise en œuvre. Elle intègre également une définition progressive des programmes, les nouvelles interventions s'appuyant sur les progrès réalisés ou les insuffisances constatées au cours des initiatives actuelles ou passées. Pour les révisions futures du présent document, il est prévu d'adopter une démarche par secteur.

L'évolution de la situation sur place pourrait nécessiter de mettre à jour ce document. Celui-ci ne devrait donc pas être considéré comme limitant l'action du CdE dans d'autres secteurs connexes, compte tenu de l'évolution des besoins des bénéficiaires.

Les projets présentés dans ce document seront financés par de multiples sources, notamment le budget ordinaire du Conseil de l'Europe et des contributions volontaires de pays donateurs et d'organisations internationales.

Pour permettre de nouvelles interventions, il peut être nécessaire de réviser le document à la lumière de l'application de la « Déclaration d'intention pour la coopération entre le Conseil de l'Europe et la Commission européenne dans les régions concernées par le processus d'élargissement de l'UE, les pays couverts par le programme du Partenariat oriental de l'UE et les pays de la région du sud de la Méditerranée (régions concernées par la politique de voisinage de l'UE) »¹ (déclaration signée le 1er avril 2014).

Il n'est pas inutile de rappeler que le Kosovo* est officiellement devenu membre de la Banque de développement du Conseil de l'Europe le 4 novembre 2013. Des demandes de prêt peuvent être présentées pour le financement de projets dans les quatre lignes d'action sectorielle de la CEB : renforcement de l'intégration sociale, gestion de l'environnement, soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale, et soutien aux très petites, petites et moyennes entreprises.

Depuis Septembre 2014, le Kosovo* est membre de la Commission de Venise et la Commission est en mesure de fournir son expertise aux autorités du Kosovo*.

¹ La Déclaration d'intention (DI) a mis en place un nouveau cadre de coopération pour les régions concernées par le processus d'élargissement de l'UE pour la période 2014-2020. Ce cadre permettra aux deux organisations de travailler ensemble de façon plus stratégique et davantage axée sur les résultats, pour aider à promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit dans les régions concernées par le processus d'élargissement de l'UE, en s'appuyant sur les conventions internationales contraignantes, les recommandations des organes de monitoring et les programmes d'assistance du CdE. La DI prévoit d'accroître la coopération notamment dans quatre domaines d'intérêt commun : i) un système judiciaire indépendant et efficace, ii) la lutte contre la corruption, le crime organisé et la criminalité économique, iii) la liberté d'expression/des médias, iv) la lutte contre la discrimination et la protection des droits des groupes vulnérables (y compris les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées [LGBTI] et la protection des minorités, en particulier les Roms).

I. PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME, LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION ET LA DIVERSITÉ

PROJETS PROPOSÉS

Activité	1.1 SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE DE LA LEGISLATION ANTI-DISCRIMINATION (VC 2974)
Objet	<p>Une législation anti-discrimination a été adoptée au Kosovo* en 2004 et sa mise en œuvre est facilitée par un certain nombre d'instructions administratives. Elle est en cours de révision à la suite d'une recommandation formulée par le Conseil de l'Europe dans le cadre du précédent programme conjoint <i>Renforcement de la protection des droits de l'homme au Kosovo*</i>.</p> <p>Toutefois, il y a un manque de sensibilisation quant à son applicabilité, sa portée est mal comprise et le grand public est peu sensibilisé au fait que la non-discrimination constitue un droit de l'homme.</p> <p>Le projet associera un soutien aux mécanismes de lutte contre la discrimination et une formation technique destinée aux praticiens du droit ainsi qu'aux ONG sur la manière d'appliquer les dispositions de la loi anti-discrimination et de s'appuyer sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CrEDH) et du Comité Européen des Droits Sociaux. En outre, plus largement, des travaux sur la perception du public seront menés.</p>
Principaux partenaires	Ministère du Travail et de la Sécurité sociale ; ministère de l'Intérieur ; Institution du Médiateur ; OPM/OGG ; société civile.
Durée	24 mois
Financement	Financement requis : 1 000 000 EUR
MAE concernée	DG II – Direction générale des droits de l'homme et de l'état de droit

Activité	1.2. LA MEDIATION INTERCULTURELLE POUR LES COMMUNAUTÉS ROMS (ROMED)
Objet	<p>La médiation est l'une des mesures utilisées à travers l'Europe pour s'attaquer aux inégalités que rencontrent les Roms dans l'accès à l'emploi, à des services de santé et à une éducation de qualité. Fondé sur la <i>Déclaration de Strasbourg sur les Roms</i>² et adopté en octobre 2010 lors de la réunion de haut niveau sur les Roms, un Programme européen de formation pour les médiateurs a été mis en œuvre par le CdE. ROMED est devenu un programme conjoint Conseil de l'Europe/Commission européenne le 6 juillet 2011. Depuis, le programme a été mis en œuvre au profit de plusieurs bénéficiaires.</p> <p>Le Kosovo* a participé au premier cycle de formation. ROMED pourrait être réactivé au Kosovo* en 2015-2016. D'autres actions sur la médiation rom au Kosovo* seront également entreprises dans le cadre du PC <i>Renforcement de l'accès à l'éducation et compréhension interculturelle : mesures de soutien UE/CdE en matière d'éducation aux personnes rapatriées et aux communautés rom, ashkali et égyptienne au Kosovo*</i> (voir 1.7).</p> <p>Les objectifs généraux du programme ROMED sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • améliorer l'égalité d'accès des Roms à des services publics ; • améliorer le dialogue et la confiance entre communautés roms et institutions publiques ; • renforcer la participation démocratique et la responsabilisation visible des communautés roms ; • encourager les institutions publiques à se montrer plus réactives vis-à-vis des Roms ; • Compte tenu de la composition ethnique particulière du Kosovo*, ce projet s'adresserait aussi bien à la communauté rom qu'aux communautés ashkali et égyptienne, qui, toutes trois, rencontrent les mêmes difficultés.
Principaux partenaires	Les autorités chargées de l'emploi de médiateurs (ministères de l'Éducation, de la Santé, des Affaires sociales). Autres partenaires : institutions publiques (par exemple, établissements scolaires, prestataires de services de santé, agences de l'emploi, etc.), organisations roms et représentants de communautés roms.
Durée	2015 – 2016
Zones où le projet est mené :	Albanie, Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Espagne, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Italie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », République de Moldova, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Suisse, Turquie, Ukraine et Kosovo*

² CM(2010)133 final, 20 octobre 2010

Financement	Programme conjoint UE-CdE Enveloppe totale du projet : 1 000 000 EUR par an Affectation au Kosovo* : en fonction des activités, entre € 7 000 et € 15 000.
MAE concernée	Équipe d'appui au Représentant Spécial du SG pour les questions relatives aux Roms

Activité	1.3. DECONSTRUCTION DU DISCOURS DE HAINE ET INSTAURATION DE LA CONFIANCE POUR FAVORISER LA COHESION PARMIS LES JEUNES DU Kosovo* (VC 3056)
Objet	<p>Cette action vise à lutter contre le discours de haine et à promouvoir une culture fondée sur la paix, les droits de l'homme et la réconciliation en sensibilisant les jeunes au discours de haine et en faisant en sorte qu'ils n'acceptent plus ce type de discours.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir une campagne en ligne au Kosovo* contre le discours de haine visant des communautés, notamment par la mise en place d'un groupe de soutien dans le cadre de la campagne jeunesse « Mouvement contre le discours de haine » • Développer des mesures d'instauration de la confiance et de réconciliation par le biais d'activités éducatives non formelles à l'école et hors de l'école ; • Créer un réseau en ligne de 25 jeunes militants issus de diverses communautés du Kosovo*, et leur confier le soin de gérer un site et une campagne en ligne contre le discours de haine et en faveur de la réconciliation ; • Aider des jeunes dans toutes les régions du Kosovo* à agir en faveur des droits de l'homme et à s'efforcer de surmonter les conflits hérités et la culture qui les alimente. <p>Le CdE a contribué à la Conférence régionale sur le discours de haine, organisée à Pristina en juin 2014 par la Mission de l'OSCE.</p>
Principaux partenaires	Organisations de jeunesse et pour les droits de l'homme au Kosovo*
Durée	18 mois
Financement	30 000 EUR
MAE concernée	DG II — Service de la Jeunesse

Activité	1.4. PROMOUVOIR LA CONFIANCE ET LA COHESION ENTRE LES COMMUNAUTÉS AU KOSOVO* (VC 3040)
Objet	<p>L'objectif général du projet est d'instaurer la confiance entre les différents groupes ethniques de la population du Kosovo*. Cette action passera par différents groupes de la population, notamment les ONG, les jeunes et les médias, qui jouent un rôle multiplicateur dans la société. L'objectif de ce projet est double : d'une part, entretenir un dialogue entre les groupes cibles identifiés (par exemple, ONG, journalistes et jeunes) issus des communautés ethniques, en les sensibilisant à l'existence de valeurs communes au sein de groupes de pairs ; d'autre part, renforcer la connaissance et le respect des normes européennes en matière de droits de l'homme dans la région. Les activités menées dans le cadre de ce projet comprennent des initiatives bicommunautaires à petite échelle visant à fournir à la population des informations et des services mieux équilibrés, et à améliorer la capacité des groupes cibles à s'atteler aux questions sensibles en toute impartialité.</p> <p>En particulier, des travaux actuellement menés en coopération avec un partenaire de la société civile reposent sur la formation d'éducateurs à la mise en œuvre d'activités sportives pluriethniques.</p> <p>Une nouvelle initiative est en cours d'élaboration, en coopération avec le Groupe Pompidou. Destinée aux jeunes du premier cycle du secondaire, elle repose sur le dialogue autour de la prévention de la toxicomanie. Aussi bien des communes que des ministères de l'administration centrale seront associés à cette initiative. Voir le point 3.1 ci-après pour une description plus détaillée.</p>
Principaux partenaires	ONG, ministère de l'Éducation, ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports.
Durée	01/01/2015 – 31/12/2017 (36 mois)
Financement	Financement assuré : 80 000 EUR (budget ordinaire) Financement supplémentaire requis : 250 000 EUR
MAE concernée	Direction des Affaires politiques

Activité	1.5. RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE A L'ÉGARD DES FEMMES ET CONTRE LA VIOLENCE DOMESTIQUE
Objet	<p>Comme il a été demandé lors de la deuxième réunion du groupe de travail sur la coopération entre le Conseil de l'Europe et le Kosovo*, qui s'est tenue à Strasbourg le 23 septembre 2014, ce projet vise à renforcer les capacités institutionnelles du Kosovo* à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes ainsi que la violence domestique, conformément aux normes de la <i>Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique</i> (« la Convention d'Istanbul »).</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • contribuer à mettre davantage en adéquation la législation et les politiques du Kosovo* avec les normes de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) ; • promouvoir les normes du CdE pour renforcer la prévention de la violence, la protection des victimes et la poursuite des auteurs au Kosovo*.
Principaux partenaires	Acteurs institutionnels concernés, notamment le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, le ministère du Travail et de l'Assistance sociale, et la société civile.
Durée	À confirmer
Financement	À confirmer
MAE concernée	DG II – Violence à l'égard des femmes

Activité	1.6. PROMOUVOIR LE RESPECT DES DROITS SOCIAUX AU KOSOVO*, SUIVANT LES STANDARDS DE LA CHARTE SOCIALE EUROPEENNE
Objet	<p>Le projet a pour but d'introduire les normes de la Charte Sociale Européenne au Kosovo*, et de renforcer les capacités institutionnelles du Kosovo* à promouvoir les droits sociaux au Kosovo* suivant ces standards.</p> <p>Une première activité aura pour objet de familiariser les autorités et la société civile au Kosovo* aux normes de la Charte Sociale Européenne. Elle permettra de sensibiliser à l'importance de promouvoir les droits sociaux et économiques par les lois, les politiques et les pratiques, et ouvrira à la voie à une coopération plus étendue entre la Charte Sociale et les autorités dans ce domaine.</p> <p>Le projet dans son ensemble aura pour but :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De contribuer à une meilleure conformité de la législation et des politiques du Kosovo* avec les normes de la Charte Sociale Européenne; • De promouvoir les standards du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits sociaux ; • De sensibiliser la société civile aux droits économiques et sociaux.
Principaux partenaires	Ministère du Travail et de l'Assistance sociale, OPM/OGG, la société civile.
Durée	24 mois
Financement	Financement requis: € 750 000
MAE concernée	DG I – Département de la Charte Sociale Européenne

PROJETS EN COURS

Activité	1.7. SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES EUROPEENNES EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME AU KOSOVO* (VC 3038)
Objet	<p>Ce projet fait suite au programme conjoint UE/CdE intitulé « Renforcement de la protection des droits de l'homme au Kosovo* » (1^{er} février 2012-28 février 2014). Il vise à renforcer la capacité des professionnels du droit à appliquer la CEDH et à renforcer les mécanismes judiciaires et non judiciaires de protection des droits de l'homme au Kosovo*. Il apporte une assistance ciblée dans trois domaines, qui permettra, à terme, de renforcer le niveau de protection des droits de l'homme au Kosovo*. Les objectifs du projet sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutenir la mise en place d'institutions non judiciaires de défense des droits de l'homme au Kosovo* et le cadre juridique de ces institutions, notamment l'<i>Institution du médiateur au Kosovo*</i> (OIK), en agissant selon trois axes : assistance, sous forme d'expertise et sur demande, à la conception et à la mise en œuvre de la réglementation ou de documents de planification relatifs aux institutions des droits de l'homme ; évaluation du fonctionnement de l'OIK et soutien de cette institution ; renforcement des capacités ; • renforcer la transparence et l'efficacité du système judiciaire au Kosovo* en offrant une assistance à la création d'un système d'évaluation de l'action des juges et des autorités de poursuite, conformément aux bonnes pratiques européennes ; aider à la mise en place d'une base de données sur la jurisprudence destinée aux professionnels du droit ; • renforcer la capacité des professionnels du droit en ce qui concerne l'application de la CEDH au Kosovo* en s'appuyant sur les outils et la méthodologie de formation du Programme HELP du CdE.
Principaux partenaires	Ministère de la Justice, OIK, société civile, Cour constitutionnelle, Conseil judiciaire du Kosovo*, Conseil des procureurs du Kosovo*, Institut judiciaire du Kosovo*, Ordre des avocats du Kosovo* (KCA), et coopération stratégique avec d'autres donateurs dans ce domaine.
Durée	15/10/2014 – 31/10/2016
Financement	Budget total du projet : 1 100 000 EUR Financé par la Norvège
MAE concernée	DG I – Service des politiques et du développement des droits de l'homme

Activité	1.8. RENFORCEMENT DE L'ACCES A L'EDUCATION ET DE LA COMPREHENSION INTERCULTURELLE : SOUTIEN UE/CDE EN MATIERE D'EDUCATION AUX PERSONNES RAPATRIEES ET AUX COMMUNAUTES ROM, ASHKALI ET EGYPTIENNE AU KOSOVO* — ACCES (PC 3026)
Objet	<p>Ce projet s'appuie sur les expériences et les résultats de la composante consacrée aux Roms, Ashkali et Égyptiens du projet conjoint UE/CdE intitulé « Interculturalisme et processus de Bologne », mis en œuvre par le Conseil de l'Europe entre 2008 et 2011.</p> <p>Les objectifs du projet sont de renforcer la cohésion sociale et la confiance entre les communautés et de promouvoir le développement socioéconomique des personnes rapatriées et des communautés rom, askali et égyptienne en soutenant des mesures actives en faveur de l'intégration et de l'inclusion des enfants de ces communautés dans le système scolaire du Kosovo* et en soutenant leur scolarisation en particulier, et ce conformément à la Stratégie pour l'éducation des Roms, à la Stratégie pour une éducation ouverte à tous au Kosovo*, à la Déclaration de Strasbourg sur les Roms³ (20 octobre 2010), au plan stratégique en faveur de l'éducation au Kosovo* (KESP) pour 2011-2016, et à tous les autres documents d'orientation pertinents.</p> <p>Ce projet vise à aider les personnes rapatriées et les communautés minoritaires (en particulier les Roms) à intégrer le système éducatif du Kosovo* en améliorant l'accès à l'éducation et en encourageant la compréhension interculturelle dans le système scolaire au Kosovo*.</p> <p>Ce projet s'appuie sur l'expertise du Conseil de l'Europe. Il est conforme et contribue aux objectifs fixés par la Stratégie et le Plan d'action pour l'intégration des communautés rom, ashkali et égyptienne (2009-2015), en particulier dans le domaine de l'éducation, du retour et de la réinsertion.</p>
Principaux partenaires	Ministère de l'Éducation, de la Science et de la Technologie, ministère de l'Intérieur, ONG
Durée	01/07/2013 – 30/06/2015
Financement	Programme conjoint UE-CdE Enveloppe du programme : 1 115 000 EUR
MAE concernée	DG II – Service de l'éducation

³ CM(2010)133 final, 20 octobre 2010

Activité	1.9. PROMOTION DES DROITS DE L’HOMME ET DE LA PROTECTION DES MINORITES EN EUROPE DU SUD-EST – PHASE II (MINRIGHTS) (PC REGIONAL 3113)
Objet	<p>L’objectif global de la phase II du projet sera d’améliorer l’accès aux droits des minorités à divers niveaux de gouvernance en Europe du Sud-Est, sur la base des normes du Conseil de l’Europe dans ce domaine et en particulier de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (CCMN) et de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (CELRM). Certains problèmes soulevés par le Comité consultatif de la CCMN en ce qui concerne le Kosovo* seront choisis comme thèmes de cette activité.</p> <p>Les objectifs spécifiques suivants contribueront parallèlement à atteindre cet objectif global :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aider les pouvoirs locaux à renforcer leurs politiques et leurs capacités aux fins de la mise en œuvre des droits de l’homme dans certaines communes de la région ; • identifier et échanger les bonnes pratiques entre les communes participantes, et développer des modèles souples en vue de leur utilisation dans d’autres communes de la région ; • à partir de données recueillies au niveau local, conjuguées aux recommandations formulées par le CdE dans ses rapports de monitoring, apporter une aide pour faire évoluer la législation et les grandes orientations à l’échelon du gouvernement central. • Ces trois composantes interdépendantes du projet sont toutes conçues pour avoir une incidence réelle sur l’accès des groupes vulnérables aux différents services, conformément aux normes européennes.
Principaux partenaires	Service de la bonne gouvernance du Cabinet du Premier ministre (OPM / OGG), ministère de l’Administration locale, communes du Kosovo*
Durée	30/11/2011 – 28/12/2016 [Phase II : juillet 2014 – décembre 2016]
Zones où le projet est mené	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, « l’ex-République yougoslave de Macédoine », Monténégro, Serbie et Kosovo*
Financement	Programme conjoint UE-CdE Allocation budgétaire pour le Kosovo* : 515 000 EUR (sur l’enveloppe totale de 3 600 000 EUR)
MAE concernée	DG II – Service de l’éducation

Activité	1.10. SOUTIEN REGIONAL A UNE EDUCATION INCLUSIVE (PC REGIONAL 2851)
Objet	<p>Le projet a pour objectif de renforcer, conformément aux engagements des bénéficiaires en faveur de l'adhésion à l'UE et des normes du CdE, l'inclusion sociale et la cohésion sociale dans la région par la promotion d'une éducation et d'une formation inclusives, c'est-à-dire ouvertes à tous.</p> <p>Pour atteindre cet objectif, le projet vise à promouvoir la notion d'éducation inclusive en tant que principe d'une réforme qui respecte et accueille la diversité chez tous les apprenants, en accordant une attention particulière à ceux qui sont davantage exposés au risque de marginalisation et d'exclusion. Si le projet se focalise sur des établissements pilotes, il est aussi réalisé à un niveau régional et accentue ainsi le rôle de l'éducation et de la formation dans la promotion de l'inclusion sociale, de la tolérance, du dialogue interculturel et de la non-discrimination dans toute l'Europe du Sud-Est.</p> <p>Le projet encourage les politiques et pratiques pertinentes en matière d'éducation inclusive, dans le système éducatif formel au niveau préuniversitaire, en Europe du Sud-Est, et ce au moyen des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise en place de mécanismes de soutien régionaux et de ressources pour des écoles pilotes pratiquant l'éducation inclusive ; • sensibilisation du grand public et des décideurs aux avantages de l'éducation inclusive ; • renforcement des capacités des décideurs politiques en matière de conception et de mise en œuvre de politiques de l'éducation inclusives ; • amélioration des compétences et des pratiques des enseignants pour une éducation inclusive.
Principaux partenaires	Ministère de l'Éducation, de la Science et de la Technologie (premier partenaire), communes du Kosovo*
Durée	01/01/2013 – 30/11/2015
Zones où le projet est mené	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Monténégro, Serbie et Kosovo*
Financement	Programme conjoint UE-CdE Allocation budgétaire pour le Kosovo* : 730 000 EUR (sur l'enveloppe totale du programme de 5 165 650 EUR)
MAE concernée	DG II – Service de l'éducation

Activité	1.11. SOUTIEN DE LA PROMOTION DE LA DIVERSITE CULTURELLE AU KOSOVO* – RESEAU DE LA COMMUNAUTE DU PATRIMOINE EN ACTION (PCDK-II) (PC 2787)
Objet	<p>Dans le prolongement du projet PCDK I, axé sur des activités concernant la réhabilitation du patrimoine culturel, le projet vise à faciliter le développement d'une planification et d'une gestion viables du patrimoine au Kosovo* conformément aux normes européennes, en mettant tout particulièrement l'accent sur le bien-être des communautés par la participation active de toutes les parties prenantes et de la société civile.</p> <p>Le projet vise principalement les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • renforcer la capacité de l'administration, à tous les niveaux, en améliorant la capacité organisationnelle et opérationnelle, en élaborant un programme de travail cohérent et une stratégie de planification et de gestion du patrimoine et, enfin, en créant les conditions nécessaires à la mise en œuvre de la législation sur le patrimoine culturel ; • sensibiliser le public et, en particulier, les enfants, les jeunes et les groupes minoritaires, à l'importance du patrimoine culturel et naturel en tant que patrimoine commun ; • soutenir le développement local en adoptant des stratégies de gestion du patrimoine et de tourisme patrimonial reposant sur des programmes régionaux en faveur du patrimoine ; • améliorer le bien-être de toutes les communautés en menant des actions pilotes innovantes basées sur un patrimoine commun en conjuguant des éléments des trois premières composantes.
Principaux partenaires	Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, institutions régionales et locales, Église orthodoxe serbe, société civile.
Durée	01/10/2012 – 31/03/2015
Financement	Programme conjoint UE-CdE Enveloppe du programme : 2 400 000 EUR
MAE concernée	DG II – Division de gestion de la diversité

II. GARANTIR LA JUSTICE

PROJETS PROPOSÉS

Activité	2.1. AMELIORATION DE L'EFFICACITE DU SYSTEME JUDICIAIRE DU Kosovo* (VC 2975)
Objet	<p>Le projet vise à améliorer le fonctionnement quotidien et la qualité du système judiciaire, en mettant à disposition des autorités la méthodologie et les outils bien connus de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), qui, à ce jour, n'ont pas été appliqués au Kosovo*. Leur application devrait se traduire par une meilleure capacité des autorités compétentes à évaluer l'efficacité du système judiciaire du Kosovo*, mais aussi assurer que la justice est rendue dans des délais raisonnables et selon des normes de qualité satisfaisantes.</p> <p>L'efficacité du système judiciaire du Kosovo* sera évaluée et fera l'objet d'un rapport d'évaluation complet, sur la base des données soumises par les autorités compétentes. Le rapport fournira à la fois une analyse détaillée du fonctionnement quotidien du système judiciaire, et des recommandations pour améliorer sa performance.</p> <p>En outre, les outils de la CEPEJ sur la gestion du temps et sur la qualité seront appliqués dans des tribunaux pilotes sélectionnés identifiés conjointement avec les autorités du Kosovo*.</p> <p>Enfin, le programme de formation de l'Institut judiciaire du Kosovo* sera examiné, en particulier en ce qui concerne la gestion du temps judiciaire et des tribunaux. Les formateurs recevront une formation en vue de la diffusion généralisée des outils de la CEPEJ au Kosovo*.</p>
Principaux partenaires	Conseil judiciaire, Institut judiciaire, Conseil des procureurs, ministère de la Justice, Institution du Médiateur
Durée	24 mois
Financement	Financement requis : 1 000 000 EUR
MAE concernée	DG I – Service de la coopération judiciaire et juridique

Activité	2.2. SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE DES NORMES DU CPT (VC 2976)
Objet	<p>Sur la base des rapports du CPT sur le Kosovo* et des besoins exprimés par les autorités compétentes traitant de questions liées à la privation de liberté, ce projet apportera une expertise en matière de renforcement des capacités dans le domaine particulier des normes du CPT ayant trait à la détention et aux institutions fermées.</p> <p>Ce projet visera, entre autres, à soutenir le renforcement des capacités concernant la mise en œuvre des <u>Règles pénitentiaires européennes</u>⁴, et s'adressera aux infrastructures pénitentiaires et de détention préventive. Les actions entreprises dans le cadre de ce projet seront harmonisées et coordonnées au vu d'autres structures de soutien <i>in situ</i>, notamment, mais pas exclusivement, le Projet de jumelage de l'UE sur la réforme des prisons, et les activités de la Mission « État de droit » de l'UE (EULEX) dans ce domaine.</p> <p>Le projet portera essentiellement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la gestion des établissements pénitentiaires, y compris des prisons de haute sécurité ; • l'offre de soins de santé dans les prisons ; les sauvegardes procédurales contre les mauvais traitements infligés par la police ; • la réinsertion des auteurs d'infraction dans la société (mise en place de programmes de traitement des détenus et programmes d'éducation et de formation professionnelle) ; • le soutien d'actions de la société civile auprès des établissements pénitentiaires.
Principaux partenaires	Ministère de l'Intérieur, ministère de la Justice, ministère de la Santé, services d'exécution des mesures pénales du Kosovo*, Académie de la sûreté et de la sécurité publique du Kosovo*, police du Kosovo*, personnel des structures de détention fermées et des établissements de soins de santé fermés, procureurs, médiateur et société civile.
Durée	24 mois
Financement	Financement requis : approx. 650 000 EUR
MAE concernée	DG I – Service de la lutte contre la criminalité

⁴ Recommandation Rec(2006)2 du Comité des Ministres.

PROJETS EN COURS

Activité	2.3. AMELIORER LA PROTECTION DES NORMES EUROPEENNES DES DROITS DE L'HOMME PAR LA COUR CONSTITUTIONNELLE DU KOSOVO* (VC 3119)
Objet	<p>L'objectif de ce projet est d'améliorer la capacité de la Cour constitutionnelle du Kosovo* à assurer la protection des droits de l'homme individuels et des libertés fondamentales au Kosovo* en veillant à ce que les normes européennes en matière de droits de l'homme soient effectivement appliquées aux recours individuels.</p> <p>L'article 113.7 de la Constitution autorise les personnes à porter devant la Cour constitutionnelle les violations, par les pouvoirs publics, de leurs droits et libertés individuelles garantis par la Constitution. L'article 22.2 dispose que les droits de l'homme et les libertés fondamentales garantis par la CEDH sont directement applicables au Kosovo*. De plus, la Constitution précise, en son article 53, que « les droits de l'homme et les libertés fondamentales garantis par la Constitution sont interprétés dans la logique des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme. » Les juges de la Cour constitutionnelle sont assistés, entre autres, par une équipe de treize conseillers juridiques, qui sont des agents permanents de cette institution. Ces conseillers effectuent les recherches juridiques et élaborent les décisions, les résolutions et les projets de jugement de la Cour pour le compte des juges.</p> <p>La Cour constitutionnelle n'a pas la capacité nécessaire pour utiliser les normes qui s'appliquent et en particulier la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Pour remédier à ce problème, le projet proposé affectera les conseillers juridiques de la Cour constitutionnelle au Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme pour une période de cinq mois chacun, à des fins de formation professionnelle.</p>
Principaux partenaires	Cour constitutionnelle du Kosovo*, Cour européenne des droits de l'homme, Bureau du Conseil de l'Europe à Pristina, DG I
Durée	Mars 2014 – décembre 2016
Financement	267 072 EUR – financé par la Confédération suisse
MAE concernée	DG I – Service des politiques et du développement des droits de l'homme

III. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LA CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE ET LE CRIME ORGANISÉ

PROJETS PROPOSÉS

Activité	3.1. CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DE POLITIQUES EFFICACES DE LUTTE CONTRE LES TOXICOMANIES (VC 3127)
Objet	<p>La toxicomanie et l'alcoolisme chez les jeunes et dans les familles au Kosovo* et en Europe du Sud-Est sont des problèmes majeurs.</p> <p>Il est nécessaire de développer le dialogue interethnique, en particulier autour de questions fondamentales telles que la protection de la santé. Le projet a donc pour objectif d'améliorer la santé publique et le dialogue interethnique par des mesures de renforcement des capacités des enseignants dans le domaine de la prévention de la toxicomanie.</p> <p>Un partenariat avec le ministère de l'Éducation, de la Science et de la Technologie et un ensemble de communes choisies facilitera la formation de la masse critique des professionnels nécessaire à la mise en œuvre de la méthodologie sur l'ensemble du territoire du Kosovo*. L'objectif final, à savoir la certification du programme, constituera une référence pour toutes les formations futures. Pour financer le projet, on s'appuiera sur des organisations telles que la MINUK, la Mission de l'OSCE au Kosovo* et d'autres organismes possédant une expérience dans ce domaine d'intervention dans le but de maximiser les retombées sur le terrain.</p>
Principaux partenaires	Tous les professionnels étant amenés, dans le cadre de leurs fonctions, à promouvoir un mode de vie sain dans le milieu scolaire : ministère de l'Éducation, de la Science et de la Technologie, ministère de l'Administration locale, ministère de la Santé, communes, enseignants, éducateurs, travailleurs sociaux, psychologues, etc.
Durée	12 mois
Financement	Financement requis : 150 000 EUR
MAE concernée	Direction des affaires politiques, DG I – Groupe Pompidou

Activité	3.2. PROJET DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE ECONOMIQUE AU Kosovo* (PECK II) (PC)
Objet	L'actuelle mise en œuvre du projet PECK I (3.4), de par ses outils d'évaluation sur le modèle des méthodes du GRECO et de GAFI/MONEYVAL spécialement adaptées pour le Kosovo*, a montré que les systèmes anticorruption et LBC/FT au Kosovo* restent faibles. Des défauts manifestes ont été identifiés en particulier dans le domaine de la mise en œuvre et l'effectivité des mesures législatives et institutionnelles existantes. S'appuyant sur les résultats et l'expérience de PECK I, le projet aura pour but de continuer à soutenir les capacités institutionnelles à lutter contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC / FT) au Kosovo*, en conformité avec les normes internationales et européennes en continuelle évolution. Ce soutien se fera par une coopération technique basée sur les évaluations, les recommandations et les activités ciblées de développement des capacités afin de répondre aux lacunes et insuffisances identifiées lors des exercices d'évaluation afin d'améliorer et rationaliser les réformes pour la lutte contre la criminalité économique au Kosovo*.
Principaux partenaires	L'Agence de lutte contre la corruption au Kosovo* et le Centre de renseignement financier seront les principaux partenaires et coordinateurs des exercices d'évaluation et des activités de développement des capacités. De plus, les institutions mentionnés ci-après participeront à l'exercice d'évaluation et à des activités d'assistance technique ciblée : Office of Good Governance (OPM / OGG), Procureur Général, Bureau des Procureurs spéciaux, Conseil judiciaire, Conseil des procureurs, police, Service d'inspection de la police, ministère de l'Intérieur, Agence de gestion des biens saisis et confisqués, ministère des Finances, Banque centrale, ministère de la Justice, douanes, Administration fiscale, Bureau de l'Auditeur général, Organe de contrôle des marchés publics, Commission de régulation des marchés publics, Parlement, Commission électorale centrale, secteur privé, représentants de la société civile.
Durée	36 mois
Financement	Programme conjoint UE-CdE Enveloppe du programme : 2 200 000 EUR(2 000 000 EUR contribution de l'UE ; 200 000 EUR du CoE)
MAE concernée	DG I – Service de la lutte contre la criminalité (Unité de coopération Criminalité économique)

Activité	3.3. PC COOPERATION SUR LA CYBERCRIMINALITE : CIBLER LES PRODUITS DU CRIME SUR L'INTERNET – CYBERPROCEEDS@IPA
Objet	<p>L'Union européenne et le Conseil de l'Europe ont mené, de novembre 2010 à juin 2013, le projet régional conjoint <i>CyberCrime@IPA</i>, dont une des composantes était la question des flux de capitaux d'origine criminelle. Le présent projet régional s'inscrit dans le prolongement de cette question.</p> <p>L'objectif de cette activité est de renforcer la capacité des autorités compétentes du Kosovo* à perquisitionner, saisir et confisquer les produits de la cybercriminalité et à éviter le blanchiment des capitaux sur l'internet.</p> <p>Sept résultats attendus ont été recensés pour atteindre cet objectif. Ils concernent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les systèmes de signalement public ; 2. La législation ; 3. La coopération interagences en matière de cybercriminalité et d'enquêtes financières ; 4. Des lignes directrices sur la gestion du risque et le devoir de vigilance à l'intention des entités du secteur financier ; 5. Le partage d'informations entre secteur public et secteur privé ; 6. La formation des juges ; 7. La coopération internationale.
Principaux partenaires	Ministère de la Justice, ministère du Développement économique, police du Kosovo* (Service de lutte contre le crime organisé), Bureau du Procureur, Institut judiciaire
Durée	48 mois
Zones où le projet est mené	Albanie, Bosnie-Herzégovine, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Monténégro, Serbie, Turquie et Kosovo*
Financement	Programme conjoint UE-CdE Allocation budgétaire pour le Kosovo* : environ 785 000 EUR (sur l'enveloppe totale de 5,5 millions EUR)
MAE concernée	DG I – Bureau de programme du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (C-PROC), Bucarest, Roumanie.

PROJETS EN COURS

Activité	3.4. PROJET DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE ECONOMIQUE AU Kosovo* (PECK I) (PC 2590)
Objet	<p>Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place un processus d'évaluation complet et structuré au Kosovo* dans les domaines de la lutte contre la corruption et de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le projet se concentre sur l'évaluation de plusieurs aspects : institutionnel, juridique, politiques générales et ressources. Pour cela, il s'appuie sur l'expérience acquise et les critères utilisés par le GRECO, MONEYVAL et d'autres organes pertinents du CdE.</p> <p>Le projet a pour objectif de renforcer les capacités institutionnelles de lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC / FT) conformément aux normes européennes, par le biais d'évaluations et de recommandations visant à améliorer et à rationaliser les réformes pour la lutte contre la criminalité économique au Kosovo*.</p>
Principaux partenaires	<p>Agence de lutte contre la corruption au Kosovo* ; Centre de renseignement financier ; OGG. De plus, les bénéficiaires mentionnés ci-après participeront tout au long de la mise en œuvre du projet, les deux volets des évaluations sur la lutte contre la corruption et la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme se déroulant en deux cycles : Bureau des Procureurs spéciaux, Conseil judiciaire, Conseil des procureurs, police, ministère de l'Intérieur, Agence de gestion des biens saisis et confisqués, ministère des Finances, Banque centrale, ministère de la Justice, douanes, Bureau de l'Auditeur général, Organe de contrôle des marchés publics, Commission de régulation des marchés publics, Commission électorale centrale.</p>
Durée	01/02/2012 – 31/07/2014; prolongation sans frais du 01/08/2014 au 31/03/2015
Financement	<p>Programme conjoint UE-CdE</p> <p>Enveloppe du programme : 1 200 000 EUR</p>
MAE concernée	DG I – Service de la lutte contre la criminalité (Unité de coopération contre la Criminalité économique)

Activité	3.5. RENFORCER LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS AU KOSOVO* PAR L'APPLICATION DE LA METHODOLOGIE ET DES OUTILS DU GRETA (VC 3036)
Objet	<p>Le projet a pour objectif de renforcer les capacités institutionnelles du Kosovo* dans la prévention et la lutte contre le trafic des êtres humains, conformément aux normes établies par la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains du CdE. Dans ce cadre, une évaluation approfondie sera réalisée et des recommandations seront formulées en vue d'améliorer et de rationaliser les réformes dans ce domaine.</p> <p>Le projet s'appuie sur la méthodologie et les outils du GRETA pour aider et conseiller le Kosovo* dans l'élaboration de sa législation, de ses politiques et de ses pratiques dans ce domaine, ce qui contribue indirectement à renforcer ses capacités à prévenir et à combattre la traite des êtres humains et à effectuer le suivi des normes internationales.</p> <p>Objectifs spécifiques du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • contribuer à mettre davantage en adéquation la législation et les politiques du Kosovo* avec les normes établies par la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains du CdE ; • promouvoir les normes du CdE pour lutter contre la traite des êtres humains au Kosovo* ; • évaluer le niveau et la qualité des mesures de lutte contre la traite des êtres humains au Kosovo* et formuler des recommandations d'amélioration.
Principaux partenaires	Bureau du coordinateur de la lutte contre la traite, ministère de l'Intérieur, police du Kosovo*, ministère de la Justice et autres acteurs institutionnels concernés.
Durée	01/09/2014 – 31/12/2016
Financement	36 090,03 EUR
MAE concernée	DG II – Traite des êtres humains

IV. LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LIBERTÉ DES MÉDIAS

PROJETS PROPOSÉS

Activité	4.1. RENFORCEMENT DE L'ÉTHIQUE DE LA GOUVERNANCE D'INTERNET : UN OUTIL POUR AMÉLIORER LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME (VC 3037)
Objet	<p>L'objectif général du projet proposé est d'améliorer la protection des droits de l'homme sur l'internet, en particulier la liberté d'expression et la confidentialité, en conformité avec les articles 10 et 8 de la CEDH.</p> <p>Le projet devrait aussi améliorer la capacité globale du secteur public et du secteur privé à comprendre et à mettre en œuvre la gouvernance de l'internet dans une perspective de droits de l'homme.</p> <p>D'autre part, il devrait renforcer le rôle de gardien des droits de l'homme qu'exercent la société civile et les médias sur internet, ainsi que renforcer la capacité des groupes vulnérables, en particulier les enfants et les jeunes, à exercer leurs droits de l'homme sur internet.</p>
Principaux partenaires	<p>Institut du Kosovo* pour l'administration publique, Institut judiciaire du Kosovo*, Cabinet du Premier ministre, OGG, ministère de l'Éducation, de la Science et de la Technologie, ministère des Transports et des Télécommunications, Autorité de réglementation des télécommunications, fournisseurs de services internet, ONG (notamment l'Initiative des jeunes pour les droits de l'homme), Poste et télécommunications du Kosovo*.</p>
Durée	18 mois
Financement	Financement requis : 1 000 000 EUR
MAE concernée	DG I – Service de la société de l'information

Activité	4.2 SOUTENIR LA LIBERTE D'EXPRESSION PAR LE PROFESSIONNALISME ET LA DEONTOLOGIE DES MEDIAS AU KOSOVO*
Objet	<p>L'initiative régionale <i>Promotion de la liberté d'expression et d'information et de la liberté des médias en Europe du Sud-Est</i> (4.3), qui est actuellement mise en œuvre au Kosovo*, a souligné combien il importe d'appliquer l'esprit et la lettre de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme au Kosovo*. Le projet proposé s'emploiera à renforcer les compétences professionnelles et techniques des journalistes, des professionnels des médias et des divers organismes de régulation et d'autorégulation qui interviennent dans le paysage médiatique au Kosovo*, sur la base des normes du Conseil de l'Europe et de la jurisprudence de la CrEDH.</p> <p>Le projet devrait aussi améliorer la capacité globale des agents publics concernés à bien comprendre et à mettre en œuvre ces normes, en tenant dûment compte des aspects relatifs à la cohésion sociale, à la réconciliation et à la non-discrimination. A cet égard, le projet orientera ses efforts sur le rôle de la société civile.</p>
Principaux partenaires	Conseil de la presse du Kosovo*, Commission des médias indépendants, association de journalistes, Institut judiciaire du Kosovo*, ministère des Transports et des Télécommunications, Autorité de réglementation des télécommunications, ONG.
Durée	24 mois
Financement	Financement requis : 1 200 000 EUR
MAE concernée	DG I – Service de la société de l'information

PROJETS EN COURS

Activité	4.3. PROMOTION DE LA LIBERTE D'EXPRESSION ET D'INFORMATION ET DE LA LIBERTE DES MEDIAS EN EUROPE DU SUD-EST (VC 2970)
Objet	<p>Ce projet a pour objectif d'élaborer, en Europe du Sud-Est (Albanie, Bosnie-Herzégovine, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Monténégro, Serbie et Kosovo*), des garanties juridiques et institutionnelles en faveur de la liberté d'expression, d'un journalisme de qualité et d'un paysage médiatique pluraliste conformes aux normes du CdE.</p> <p>Le projet vise aussi des objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aligner les textes législatifs et réglementaires dans le domaine des médias traditionnels et nouveaux sur les normes du CdE et faire en sorte que le cadre juridique soit convenablement mis en œuvre en intégrant les normes européennes à la pratique quotidienne des pouvoirs publics en matière de liberté d'expression ; • renforcer l'indépendance et l'efficacité des organismes chargés de la régulation de la radiodiffusion et permettre au système de radiodiffusion de service public de mieux remplir sa mission ; • faire en sorte que les journalistes adoptent une démarche professionnelle, exercent leurs fonctions de façon responsable et respectent les règles de déontologie.
Principaux partenaires	Conseil de la presse ; Commission des médias indépendants ; Association des journalistes professionnels du Kosovo* ; pouvoirs publics
Durée	Septembre 2013 – septembre 2015 (24 mois)
Zones où le projet est mené	Albanie, Bosnie-Herzégovine, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Monténégro, Serbie et Kosovo*
Financement	<p>Financement assuré pour le Kosovo* : 150 000 EUR (sur l'enveloppe totale de 1 003 262 EUR) fournis en vertu de l'Accord-cadre avec la Norvège.</p> <p>Financement supplémentaire requis pour le Kosovo* : 50 000 EUR (sur un montant total requis de 300 000 EUR).</p>
MAE concernée	DG I – Service des médias, de la société de l'information, de la protection des données et de la cybercriminalité

V. GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET PARTICIPATION

PROJETS PROPOSÉS

Activité	5.1. DEVELOPPEMENT DE LA DEMOCRATIE ET DE LA GOUVERNANCE LOCALES AU KOSOVO* (VC 2977)
Objet	<p>L'objectif général du projet proposé est de développer l'autonomie locale au Kosovo* conformément aux principes de démocratie locale et régionale.</p> <p>Sur la base d'une évaluation de la situation quant à la mise en œuvre des principes de la Charte européenne de l'autonomie locale, le Congrès organisera un séminaire afin de faciliter les discussions entre parties prenantes et d'aider les communes et les autorités du Kosovo* à poursuivre le développement du processus de décentralisation.</p> <p>D'autre part, le projet contiendra une dimension de formation visant à renforcer les capacités de leadership des maires et des membres des conseils municipaux et, par là même, à accroître la confiance des citoyens dans les pouvoirs locaux. Cette action se déroulera selon une approche entre pairs et basée sur les bonnes pratiques, avec la participation de membres du Congrès. (N.B. : Le projet sera adapté au vu des avancées dans le domaine de la démocratie locale et régionale).</p>
Principaux partenaires	Ministère de l'Administration locale, Association des communes du Kosovo*, Réseau des associations des pouvoirs locaux de l'Europe du Sud-Est, Agence de la démocratie locale, ONG et autres acteurs concernés.
Durée	16 mois
Financement	Financement requis : 300 000 EUR
MAE concernée	Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Activité	5.2. RENFORCEMENT DE LA DEMOCRATIE LOCALE AU KOSOVO* (VC 2978)
Objet	<p>Grâce à ses boîtes à outils, le Centre d'Expertise soutient l'Association des communes du Kosovo* pour mettre en œuvre des activités personnalisées permettant de renforcer les capacités des collectivités locales. Le <i>Programme de bonnes pratiques</i> (PBB), qui vise à identifier et à diffuser les bonnes initiatives et réalisations locales selon une approche systématique a été mis en œuvre.</p> <p>Un projet plus complet sur la <i>Promotion du développement local au Kosovo*</i> est maintenant proposé avec les principaux objectifs suivants :</p> <p>1. Améliorer les connaissances institutionnelles des collectivités locales en aidant à créer une structure de soutien, ainsi qu'en élaborant et en mettant en œuvre des programmes, axés sur les impacts, dans les secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - planification municipale et développement économique ; - évaluation comparative des finances et des budgets locaux ; - amélioration des services locaux au moyen de programmes de gestion des performances ; <p>2. Promouvoir l'identification des bonnes pratiques et leur diffusion entre les communes du Kosovo* en poursuivant l'actuel <i>Programme de bonnes pratiques</i>.</p>
Principaux partenaires	Ministère de l'Administration locale, Association des communes du Kosovo* et autres acteurs concernés.
Durée	3 ans
Financement	Financement requis : 655 000 EUR
MAE concernée	DG II – Service des institutions démocratiques et de la gouvernance Division de la bonne gouvernance

Activité	5.3. PROMOTION D'UNE EDUCATION DE QUALITE AU KOSOVO* (VC 3120)
Objet	<p>L'objectif du projet proposé sera double : d'une part, il visera les domaines traditionnels d'expertise du Conseil de l'Europe – éducation à la citoyenneté démocratique et éducation aux droits de l'homme, enseignement de l'histoire et éducation inclusive – et, d'autre part, il touchera à un nouveau domaine – la corruption dans l'éducation – basé sur les conclusions des ministres de l'Éducation réunis à Helsinki en avril 2013.</p> <p>L'objectif du projet est pluriel : renforcer l'éducation de qualité au Kosovo* ; promouvoir une citoyenneté démocratique et les droits de l'homme à l'école ; soutenir un enseignement de l'histoire selon une perspective multiple pour favoriser la réconciliation entre les communautés ; favoriser des approches inclusives dans le système éducatif ; lutter contre la corruption dans l'éducation ; contribuer à une plate-forme paneuropéenne d'échanges d'informations et de bonnes pratiques sur l'éthique et l'intégrité dans l'éducation ; et, enfin, contribuer à l'« Agenda d'Helsinki pour une éducation de qualité en Europe ».</p>
Principaux partenaires	Ministère de l'Éducation, de la Science et de la Technologie, instituts pédagogiques, écoles ; services de l'éducation dans les communes
Durée	36 mois
Financement	Financement requis : 3 millions EUR
MAE concernée	DG II — Service de l'éducation

Activité	5.4. INSERTION SOCIALE PAR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL (ISDEL) (PC)
Objet	<p>L'objectif général du projet est de contribuer au développement socioéconomique par la gouvernance locale inclusive et une gestion des ressources locales efficace et socialement responsable, en développant des habitudes de pratiques de proximité, de participation démocratique et de diversité.</p> <p>Ses objectifs spécifiques sont de renforcer les institutions locales et les organisations de la société civile, et de leur apporter un soutien technique et des outils de gestion en vue de renforcer le développement à l'échelon local, conformément aux normes et pratiques européennes.</p> <p>S'appuyant sur les expériences acquises avec les programmes PCDK I et PCDK II, l'activité ISLED permettra d'élaborer un vaste programme d'éducation intégrée dans le but de promouvoir la cohésion sociale, le dialogue interculturel, la diversité, l'éducation civique et le développement responsable sur le plan social/environnemental.</p>
Principaux partenaires	Une sélection de communes, l'ensemble des ministères clés sous la direction du ministère de l'Administration locale, ONG, établissements scolaires, universités.
Durée	01/08/2015 – 31/01/2018
Financement	Programme conjoint UE-CdE Enveloppe du programme : 2 400 000 EUR
MAE concernée	DG II – Service des institutions démocratiques et de la gouvernance Division de gestion de la diversité

PROJETS EN COURS

Activité	5.5. RESEAU DES ECOLES D'ETUDES POLITIQUES : INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PRISTINA (VC 3137)
Objet	<p>Les écoles d'études politiques promeuvent des valeurs démocratiques, des processus démocratiques et une participation active à la vie publique par la formation et par des mesures de confiance destinées aux futures générations de dirigeants politiques, économiques, sociaux et culturels dans des régions en transition.</p> <p>L'Institut d'Études politiques de Pristina, qui participe activement au réseau des écoles d'études politiques, réunit de jeunes dirigeants venant de différents partis politiques, de l'administration et de secteurs de la société civile, des médias et du monde des affaires. Il soutient le renforcement des capacités des jeunes dirigeants politiques et civiques capables de gérer des processus de démocratisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en développant et en consolidant un programme de formation avancée à l'intention des dirigeants politiques et civiques ; • en utilisant ses élèves comme moteurs de changement dans des processus démocratiques.
Principaux partenaires	19 écoles d'études politiques du CdE établies en Europe centrale, en Europe du Sud-Est, en Europe orientale et dans le Caucase du Sud, ainsi que de nouvelles écoles en Grèce et en Turquie.
Durée	01/01/2014 – 31/12/2016
Zones où le projet est mené	Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Fédération de Russie, Géorgie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Maroc, Monténégro, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Tunisie, Ukraine, pays Visegrad (République tchèque, Hongrie, Pologne, République slovaque et Kosovo*
Financement	Financement requis pour 2015: 25 000 EUR
MAE concernée	Direction de la planification politique

***AUTRES ACTIVITES**

Activité	5.6. INSPECTION DE LA DEQM ET AUDIT DU CENTRE NATIONAL DU SANG
Objet	Sur demande du ministère de la Santé du Kosovo*, un audit a été mené au Centre national pour la transfusion sanguine du Kosovo* dans le cadre des activités de la DEQM. La Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé a pour mission de surveiller les normes de qualité en matière de sécurité et de bon usage des médicaments. Le Programme de management de la qualité de la DEQM a été élaboré pour aider les établissements de transfusion sanguine à améliorer et à évaluer leur système de management de la qualité au regard de différentes normes et standards en vigueur en Europe. Il comprend des visites de formation, des visites mutuelles conjointes pour le sang (B-MJV) et des audits mutuels conjointes pour le sang (B-MJA). Une B-MJV a été menée en juillet 2014 au Centre du sang du Kosovo* à Pristina. Une visite de formation est prévue pour 2015.
Principaux partenaires	DG Sanco de l'UE, DG Élargissement, Direction du conseil politique du Conseil de l'Europe, Centre du sang du Kosovo*, ministère de la Santé du Kosovo*
Durée	Janvier 2014 – 2015 à confirmer
Financement	La B-MJV a été financée par la DEQM ; des discussions sont en cours concernant la visite de formation potentielle.
MAE concernée	Direction européenne pour la qualité du médicament et soins de santé

ANNEXE

Tableau 1 PROJETS EN COURS

Type de projet	Financement assuré			Financement total assuré
	Budget Ordinaire	Programmes Conjoints UE/CdE	Contributions Volontaires	
Spécifique au Kosovo* specific	80 000,00	4 715 000,00	1 403 162,03	6 198 162,03
Régional/Multilatéral		1 245 000,00	200 000,00	1 445 000,00
TOTAL	80 000,00	5 960 000,00	1 603 162,03	7 643 162,03

Tableau 2 PROJETS EN COURS ET PLANIFIES

Piliers	Financement total requis (projets planifiés)	Financement total assuré (projets en cours)	Total
1. PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME, LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION ET LA DIVERSITÉ	2 045 000,00	5 940 000,00	7 985 000,00
2. GARANTIR LA JUSTICE	1 650 000,00	267 072,00	1 917 072,00
3. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LA CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE ET LE CRIME ORGANISÉ	3 135 000,00	1 236 090,03	4 371 090,03
4. LIBERTÉ D'EXPRESSION ET LIBERTÉ DES MÉDIAS	1 750 000,00	200 000,00	1 950 000,00
5. GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET PARTICIPATION	6 380 000,00		6 380 000,00
TOTAL	14 960 000,00	7 643 162,03	22 603 162,03